

Honoraires de location à compter du 01/01/2024

Honoraires à la charge du locataire

Habitation, Mixte et Meublée	Résidence Principale (Loi ALUR du 15/09/2014)	Constitution dossier, visite du bien, rédaction : 10€ TTC/m ² * Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC /m ² *
	Résidence secondaire/ Bail civil/Personne Morale	Honoraires de recherche et négociation : Jusqu'à 12 % TTC du loyer annuel HC
Location professionnelle		Honoraires de recherche et négociation : Jusqu'à 12 % TTC du loyer annuel HC
Locaux commerciaux		Honoraires de recherche et négociation : Jusqu'à 12 % TTC du loyer annuel HC
Parking, garage, cave ou box		Honoraires de recherche et négociation : 12 % TTC du loyer annuel HC avec minimum forfaitaire de 150€ TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Habitation, Mixte et Meublée	Résidence Principale (Loi ALUR du 15/09/2014)	Constitution dossier, visite du bien, rédaction : 10€* TTC/m ² * Etat des lieux d'entrée : 3€ TTC /m ² * Entremise et Négociation : 50% TTC du loyer mensuel hors charges.
	Résidence secondaire/ Bail civil/ Personne Morale	Honoraires de recherche et négociation : Jusqu'à 12 % TTC du loyer annuel HC
Location professionnelle		Honoraires de recherche et négociation : Jusqu'à 12 % TTC du loyer annuel HC
Locaux commerciaux		Honoraires de recherche et négociation : Jusqu'à 12 % TTC du loyer annuel HC
Parking, garage, cave ou box		Honoraires de recherche et négociation : 12 % TTC du loyer annuel HC avec minimum forfaitaire de 150€ TTC

Rédaction d'acte

Bail résidence secondaire/Bail Civil	500€ TTC à répartir entre les deux parties
Bail professionnel	500€ TTC à répartir entre les deux parties
Bail commercial	700€ TTC à répartir entre les deux parties
Renouvellement de bail commercial	350€ TTC à répartir entre les deux parties
Avenant pour tous types de baux	200€ TTC à répartir entre les deux parties
Etat des lieux	3€ TTC/m ² à la charge de chaque partie

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.

* Sous réserve que la zone géographique dans laquelle est située le bien loué soit considérée comme « zone tendue ».

NB : TVA au taux actuel de 20%